



Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) PLANTBOOST

de la société

ELEPHANT VERT FRANCE SAS

enregistrée sous le

n° 2023-1955

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales

Nom du produit	PLANTBOOST
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	LIPOFABRIK BELGIUM SPRL
Titulaire	ELEPHANT VERT FRANCE SAS 5, cours de Danube 77700 SERRIS FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Extrait de surnageant concentré de <i>Bacillus subtilis</i>
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	074-2020.01
Numéro d'AMM	1200294

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 30/10/2023

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...